COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 22.07.2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion
M. Tal Luder : Montreux Pass, gagnant – gagnant

Président :	Gaëtan Cousin (Les Verts)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Carolanne Feissli (SOC)
	Sandra Genier Müller (PLR)
	Angelo Giuliano (PLR)
	Tal Luder (UDC)
	Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
	Benoît Ruchet (PLR)
	Pierre-André Spahn (PLR)
	Vincent Tschopp (ML)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La commission relative à l'objet susmentionné s'est réunie le lundi 11 juin 2018 à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux. La Municipalité était représentée par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal et par M. Pascal Friedemann, chef du développement économique, culturel et touristique. La commission les remercie pour leur présence et pour leurs réponses.

Le poste de Président de la commission est mis en discussion. Les membres de la commission le confirment dans sa fonction.

La parole est d'abord donnée au motionnaire, M. Tal Luder.

Celui-ci rappelle le but poursuivi par sa motion, à savoir d'augmenter la possibilité, pour le

citoyen montreusien, de participer aux événements culturels de sa région. Il voit là un geste de reconnaissance à offrir à nos concitoyens, à travers un rabais dont chacun puisse bénéficier, indépendamment de sa situation financière. Il explique également la raison du choix d'une motion plutôt que d'un postulat. A son sens, les postulats ne permettent pas suffisamment de faire avancer les choses. Il cite d'exemple de postulats présentés en 2006 déjà et auxquels il n'a toujours pas été donné de réponse politique.

Le Président donne ensuite la parole au Municipal, M. Piemontesi.

Monsieur le Municipal commence par rappeler qu'il existe déjà des subsides servant à soutenir des institutions dans l'organisation d'événements qui ne pourraient pas avoir lieu sans cela et de rendre accessibles ces événements. Le Fonds culturel Riviera vise déjà à offrir des prix abordables pour des événements culturels. Il cite notamment en exemple : le concours Clara Haskil, la Lanterne Magique, le Ned, le Rocking Chair, le TMR, le Septembre Musical, l'Oriental à Vevey, le festival Vevey Images. Pour le Municipal, l'effort est d'autant plus tangible que l'offre culturelle n'est pas liée au « Star System ». Les seules vraies exceptions selon lui sont le Montreux Jazz et le Septembre Musical, où les soutiens accordés ne parviennent pas à faire baisser les prix des billets.

Il rappelle également l'existence du « chéquier activités », permettant aux habitants de Montreux au bénéfice d'une subvention pour l'assurance-maladie obligatoire de bénéficier d'un rabais de 50% pour 3 événements culturels ou sportifs dans l'année. Il s'interroge dès lors sur l'utilité d'un nouveau « pass », sur son mode de financement et sur les stratégies de communication à adopter. Il rappelle qu'actuellement, dans la communication, on cherche à atteindre des « tributs » particulières. Comment s'assurer que l'on touchera la classe moyenne avec ce pass ? Il pense que celui-ci compliquerait la donne et risquerait de perturber la politique tarifaire des institutions. Il craint également un retour de manivelle : à savoir que les institutions, forcées à accorder des rabais sur certains billets, en reportent le coût sur les autres. Il conclut en disant qu'à son sens, les prix actuels sont dans l'ensemble abordables.

La discussion est ouverte.

Elle s'organisera autour de différents thèmes : la question du report potentiel des coûts, l'accessibilité de la culture à Montreux, la nécessité ou non d'offrir un avantage spécifique aux Montreusiens et la forme que devrait prendre l'avantage en question.

Pour un commissaire, le « Montreux Pass » est une « fausse bonne idée ». Il abonde dans le sens du Municipal en disant que les prix des billets sont calculés sur la base des cachets des artistes, divisés par le nombre de personnes que l'on peut mettre dans une salle. Un report de prix sur les autres billets serait à attendre d'un rabais pour les Montreusiens. Il s'oppose à la motion. Une commissaire exprime à l'inverse son soutien puisque selon elle, celui-ci pourrait prendre la forme d'un nombre ou d'un pourcentage limité de billets à prix préférentiel pour la population montreusienne. Cela permettrait à la mesure de rester gérable pour les institutions, sur le plan financier, et ne devrait ainsi pas engendrer de trop grandes diminutions de recettes ou de report de coûts.

La question de l'accès à l'offre culturelle est abordée par plusieurs commissaire. Plusieurs estiment que la culture est déjà accessible à Montreux, même aux contribuables les plus modestes. Un commissaire juge la fourchette de prix actuelle très large (« de 0.- à 300.- ») ; elle permet selon lui aux contribuables modestes de choisir des prix avantageux. Il estime également qu'il ne s'agit pas de distribuer des aides à tout-va (« Si quelqu'un est au subside pour les assurances-maladie et veut se payer une porche, est-ce qu'on va le subventionner ? »). Un autre estime que tout le monde peut déjà accéder à la culture, moyennant quelques efforts. Le Municipal rappelle également que le Montreux Jazz inclut 200 concert gratuits, ce qui assure un accès à la culture. Ce à quoi le motionnaire rétorque: « C'est comme si vous me disiez qu'il y a un super buffet à Montreux, et que pour les Montreusiens, l'eau est gratuite ! ».

Pour plusieurs commissaires, il est nécessaire d'offrir un avantage spécifique à la population montreusienne. Le motionnaire rappelle que les moteurs économiques de Montreux ne sont pas seulement les touristes, mais aussi les contribuables, et qu'un geste plus direct en leur faveur se justifierait sur le plan de l'accès à la culture. Un commissaire rappelle que les Montreusiennes et Montreusiens subissent les désagréments des multiples événements organisés (files de voitures, difficultés de se parquer, afflux de personnes, etc.), et qu'il serait normal de leur offrir un avantage, ceci afin que les événements culturels ne soient pas seulement synonymes d'impôts plus élevés et de nuisances pour eux. L'aspect symbolique est également évoqué par le président de la commission. Selon lui, la population ne voit pas les subventions aux institutions ; en revanche, elle verrait très clairement l'existence d'un rabais en sa faveur, et l'interpréterait comme un geste de la commune envers elle.

Une discussion a enfin lieu sur les aspects formels et des questions d'application d'une éventuelle acceptation de la motion. Des réserves sont exprimées par un commissaire sur la forme de l'objet politique soumis ; celui-ci juge la motion beaucoup trop contraignante.

Des échanges ont lieu également sur divers aménagements ou mises en œuvre possibles de la motion. Un commissaire se demande notamment s'il ne serait pas possible de simplement étendre le « chéquier activités » existant à l'ensemble de la population montreusienne. Le motionnaire dit ne pas être opposé à l'idée. Le Municipal exprime néanmoins ses craintes sur le surcoût que cela engendrerait, étant donné que le 50% des billets achetés dans le cadre du « chéquier activités » est assumé par la commune (ce qui ne serait pas le cas du « Montreux Pass »). Enfin, un commissaire estime que le « Montreux Pass » ne devrait pas être limité à la culture et devrait inclure également le sport. La motion est maintenue dans son format initial au moment de passer au vote.

Conclusion

Après une heure et demi de discussion, les commissaires passent au vote. La motion est acceptée par 5 voix pour et 5 voix contre (le vote du président étant prépondérant).

5 oui, 5 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Gaëtan Cousin (Les Verts)